

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE FOLSCHVILLER

FOLSCH viller

#122

JANVIER
2023

NOTRE VILLE



VIE MUNICIPALE

Le patrimoine
folschvillerois
à l'honneur

LE POINT SUR

Synthèse des
Conseils Municipaux
en 2022

VIE SCOLAIRE

Des tablettes
numériques
pour l'école



COORDONNÉES UTILES





Dans les Starting-Blocks pour 2023 !

Tous les Folschvillerois, notamment ceux impliqués dans la vie associative et le milieu scolaire, ont été amenés à vivre une rentrée atypique cette année. En effet, elle fut rythmée par les appels à la sobriété énergétique et tous les problèmes économiques qui en découlent. Certes la chaleur dans nos foyers est plafonnée à 19°C cet hiver, mais celle dans le cœur des Folschvillerois compense bien cette dernière.

Sans surprise, nos associations, bénévoles et concitoyens gèrent au mieux cette période en donnant une dynamique toujours aussi plaisante à notre ville. De nombreuses manifestations ont eu lieu à Folschviller comme le Téléthon, les marches populaires, les week-ends sportifs, toutes organisées par nos différents clubs. Ces animations se passent toujours dans la convivialité et l'entraide malgré cette période difficile.

Je tenais à remercier personnellement chacun des acteurs de notre commune : entrepreneurs, artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, présidents, membres et bénévoles des associations sportives et socio-culturelles.

Grâce à vous tous, Folschviller existe, se dynamise et vit ! Merci à tous !

Dans ce 122^e bulletin, vous trouverez les principales actions menées par la Municipalité et 2022 a été une année constructive ! Vous pourrez aussi avoir un retour en images de quelques-unes des manifestations qui ont eu lieu ce trimestre dont la visite de Mr le Sous-préfet, la réunion pour la sobriété énergétique, la cérémonie d'ouverture des coups de pouce clé, la labélisation SAGE...

Une antenne France Service a récemment ouvert ses portes à Folschviller. La municipalité a ainsi pu atteindre l'objectif de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et de leur fournir un accompagnement au numérique. Vous pouvez dès à présent bénéficier d'une assistance lors de vos différentes démarches administratives. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de nos conseillères !

En cette nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de réussite, et vous souhaite des moments privilégiés de bonheur. Une bonne année à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble. Que 2023 soit une année de joie, de plaisir et de bonne santé pour tous, en espérant pouvoir vous retrouver pour davantage encore de temps partagés conviviaux !

Bonne lecture de ce premier bulletin de l'année, avec mes Meilleurs Souhais pour 2023 !

Mounia Kehili
Adjointe Jeunesse, Sport et Communication

Sommaire

PAGE
4



LA VIE MUNICIPALE

Eclairage public, label SAGE,
30 km/h sur Folschviller,
Repas des Aînés,
11 novembre...

PAGE
13



VIE ÉCONOMIQUE

Mini Coop de Saint Avold
et Folschviller, deux nouveaux
restaurants et une agence de
communication.

PAGE
16

ÉTAT CIVIL

Naissances,
mariages, décès,
anniversaires

PAGE
14



LES ACTUS

Informations générales et
synthèse des principales
décisions prises par
le Conseil Municipal de
Folschviller en 2022.



VIE SCOLAIRE

Les écoles fêtent Noël
au cinéma, Visite de
Saint Nicolas, Spectacle
« Trois sorcières et le
mage »...

PAGE
21



PAGE
24



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Club cyclo de Folschviller,
Reflexes Images, Brioches de l'Amitié,
Diapason...

Des réunions d'information avec le public

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Des réunions d'information et d'échange conviant les administrés, les représentants des associations et des écoles de Folschviller, ont eu lieu courant octobre 2022 pour faire un point sur la crise énergétique et financière qui impacte la gestion des bâtiments communaux et réseaux publics. Au préalable, près de 1 750 flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres de la commune, pour inviter les administrés à la réunion publique du 24 octobre, au Centre Marcel Martin (CMM). 84 réponses ont été enregistrées dont 59 participations à la réunion (77 présences annoncées). 25 suggestions d'économie ont été recueillies portant essentiellement sur la régulation et la réduction de l'éclairage public la nuit. Une première session s'est tenue le 18 octobre en mairie avec des représentants d'associations fréquentant l'Espace Patrick Gehl (EPG), ainsi que des délégués des écoles maternelles et élémentaires et des parents d'élèves. 4 participants des écoles, 7 pour les parents d'élèves et 10 pour les associations ont répondu à l'appel. Une présentation a été faite sur les tenants et les aboutissants de la gestion des biens communaux, suivie d'échanges sur les pistes d'améliorations visant à pallier à la situation de crise actuelle.

Le point d'orgue de la démarche participative engagée par la municipalité a été atteint le 24 octobre, dans la grande salle du CMM. La séance ouverte à 18h30, en présence des adjoints, conseillers municipaux, a rassemblé une centaine d'habitants de la commune, venus à titre personnel ou/et représentatif d'associations, de l'Éducation Nationale ou de la Gendarmerie.

Le Maire, Didier Zimny, a chaleureusement remercié les participants avant que Le Directeur Général des Services, Grégory Keff commente l'exposé Power Point (disponible sur les réseaux de la mairie), retraçant un panel de généralités au niveau national suivi d'un point chiffré sur la gestion du patrimoine communal de Folschviller et des mesures de sobriété énergétique à envisager pour 2023.

78 % des dépenses en chauffage concentrés dans trois bâtiments

Ces mesures peuvent se résumer en des actions relevant de l'effort collectif et des mesures à prendre par le particulier, des propositions d'économie, tout en limitant les contraintes et en préservant une certaine qualité de vie : privilégier le télétravail ; réduire la consommation d'eau chaude sanitaire ; plafonner la température dans les logements à 19°C ; réduire le chauffage dans les bâtiments publics en fonction de l'occupation (19°C à 16°C voir 8°C) ; réduire la vitesse sur route et privilégier le covoiturage, travailler en communauté, en horaires décalés ; surveiller les consommations par des applications dédiées (ex. ECOWATT) ; réduire l'éclairage public, moduler l'intensité lumineuse des lampadaires... Dans le contexte communal, trois consommations de fluides posent principalement problème dans le budget et les charges générales : l'eau et l'électricité pour une part moindre ; le gaz qui prend un poids conséquent, lié à la nature des contrats et l'évolution d'indices ; 3 bâtiments communaux (le Groupe Scolaire Musset, le CMM et l'EPG) représentent 78 % des dépenses en chauffage.

Il n'existe, pour l'instant, aucun bouclier tarifaire qui protège les collectivités et les entreprises à l'instar de ce qui se pratique pour les particuliers. Un espoir demeure quant à un geste de la part du gouvernement envers les entités démunies. Une nouvelle ère de consommation s'ouvre, qui doit voir changer nos habitudes et arriver à de nouvelles mesures à court, moyen et long terme. La présentation largement commentée, s'est suivie d'un débat animé et constructif, mêlant les questions d'ordre collectif et craintes particulières aux réponses rassurantes et possibles solutions optimisées et partagées. La réunion s'est clôturée dans une ambiance détendue à 20h30.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Extinction la nuit

La Municipalité de Folschviller rappelle sa volonté d'agir en faveur de la maîtrise des énergies, de la limitation des émissions de gaz à effet de serre et des nuisances lumineuses, ainsi que de la réduction des coûts en la matière. Par ailleurs, les retours d'expériences de nombreuses communes montrent que l'extinction nocturne de l'EP ne pose pas de gêne notable et significative pour les usagers de la voirie ou ne constitue pas une nécessité absolue en certains lieux et horaires. La démarche engagée en matière de sobriété énergétique par la Municipalité s'accompagne d'une information de la population et d'une signalisation adéquate. Aussi, suite à la réunion publique du 24 octobre, l'Arrêté Municipal n°55 du 31 octobre, à titre temporaire, transitoire et expérimental, conforté par la décision municipale du 24 novembre 2022, entérine que l'EP sur la commune est interrompu de 23h00 le soir à 05h00 le matin. La mesure est effective depuis le 1^{er} novembre 2022, jusqu'au retour à meilleure fortune.

Nouveau pupitre de randonnée

COLLABORATION CLUB VOSGIEN - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les randonneurs et autres passants peuvent remarquer sur le parking de la mairie, le nouveau panneau/pupitre d'orientation qui reprend les tracés de 25 circuits du Club Vosgien - section de Saint-Avold. Parmi les parcours proposés, la découverte du circuit minier de 12 km (balisage bleu) passe par des sites remarquables comme la Cité du Fürst, le sentier pédagogique du Berfang et le chevalement du puits de mine de Folschviller, dans la zone industrielle. Ce nouveau panneau remplaçant le précédent tombé en désuétude, est issu de la maquette élaborée par le Club Vosgien et sa fabrication financée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie.



8 RUE DU STADE
57730 FOLSCHVILLER

Spécialisée dans le métier de la construction métallique :
Garde-corps, Mains-courantes, Portails, Portillons, Clôtures,
Escaliers intérieurs et extérieurs, Charpentes métalliques.
La serrurerie GDNS propose ses services aux particuliers
comme aux professionnels.

Tel : 03.87.90.42.02
Port : 06.72.85.84.82

Le sous-préfet Bruno Charlot à Folschviller

VISITES

À la demande de la municipalité, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Forbach-Boulay/Moselle, Bruno Charlot a rencontré le mardi 8 novembre, M. le Maire Didier Zimny, l'adjoint Marc Guldner et le Directeur Général des Services Grégory Keff. Cette première venue dans les locaux de la mairie a permis une présentation de la commune et de son actualité, ainsi qu'un débat sur quelques projets et points significatifs, en relation avec les services de la sous-préfecture. Né en 1962, Bruno Charlot a fait carrière dans la police nationale accédant au grade de commissaire divisionnaire, avant de passer à la préfectorale en 2004. Sous-préfet successivement à Pontarlier, puis Bonneville, il intègre les locaux de Forbach, le 29 novembre 2021 pour de nouvelles missions et découvertes des spécificités de la Moselle Est.



... Ainsi que la sénatrice Catherine Belrhiti

Jeudi 3 novembre, madame Catherine Belrhiti, sénatrice de Moselle, Conseillère Régionale du Grand Est, était de passage en mairie de Folschviller, à l'occasion de son tour dans les communes des cantons de Faulquemont et de Saint-Avold. Après Créhange, Guinglange, Elvange et Valmont, elle s'est une fois encore attardée à Folschviller pour un échange convivial, porteur de projets et d'informations, avec le maire Didier Zimny.

GÉNÉRALE DES SERVICES
VOTRE BIEN-ÊTRE À DOMICILE

Tous vos services à domicile

- MÉNAGE REPASSAGE
- AIDE À LA PERSONNE
- GARDE D'ENFANTS
- JARDINAGE

VOTRE AGENCE

**71 rue du Général Hirschauer
SAINT-AVOLD**

**londey.l@gdservices.fr
03 72 60 61 54**

50% DE CREDIT D'IMPÔT

Le Label SAGE récompense des initiatives du Bassin Houiller

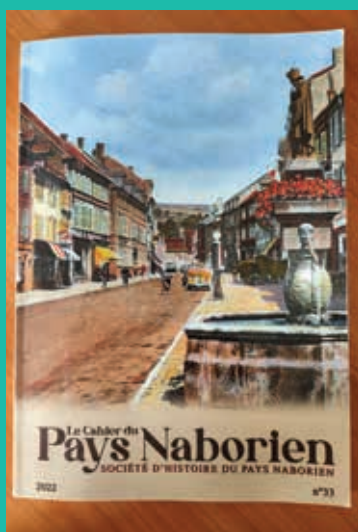
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX



Le 27 septembre 2022, s'est tenu au Centre Marcel Martin de Folschviller, le séminaire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bassin Houiller. Celui-ci a offert l'opportunité de remettre le Label SAGE à 7 lauréats, dont les actions visent la préservation et la mise en valeur des ressources en eau de notre territoire. Un bel événement auquel a participé une centaine de personnes, dont une majorité d'élus, démontrant ainsi l'intérêt des acteurs du Bassin Houiller pour une meilleure gestion de l'eau. Étaient présents notamment Mesdames Christine Colson, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Forbach/Boulay, Christine Herzog, sénatrice et conseillère départementale, Fabienne Beauvais, conseillère régionale du Grand Est ainsi que les conseillers départementaux, Messieurs Emmanuel Schuler et Laurent Muller sans oublier le président de la Casas, Salvatore Coscarella. Cette journée a été l'occasion de mettre à l'honneur les actions conduites sur le territoire du Bassin Houiller en faveur de la préservation des ressources en eau.

7 lauréats se sont vus remettre le Label SAGE par Philippe Weng, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

- Le Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL) pour ses actions de sensibilisation et accompagnement des collectivités,
- Le syndicat Mixte des Eaux du Winborn pour la « Journée au fil de l'eau »,
- Le Club Vosgien pour la sensibilisation des scolaires aux zones humides sur l'étang du Berfang à Folschviller, et le marais de Valmont,
- La commune de Diesen pour la création d'un arboretum en zone humide,
- La commune de Hombourg-Haut pour la requalification du site de la Papiermühle,
- Le syndicat Mixte des Eaux du Winborn pour la pérennisation d'une mare dans la carrière Barrois,
- L'EARL du Moulin Neuf pour la conversion de son exploitation à l'agriculture biologique et l'implantation des prairies et de haies.



CAHIER DU PAYS NABORIEN N°33

Le patrimoine folschvillerois à l'honneur

Le Cahier du Pays Naborien est un ouvrage sur l'histoire et le patrimoine local, édité annuellement par les membres de la Société d'Histoire du Pays Naborien. Le Cahier n° 33 paru en octobre 2022, propose un dossier sur Folschviller, des origines à nos jours (pages 9 à 16). Ce dernier ouvrage de 168 pages, tiré à 300 exemplaires, est disponible à l'Office de Tourisme Saint-Avold Cœur de Moselle - 28 rue des Américains, à 57500 - Saint-Avold. Il peut être acheté au prix de 27 euros. Les anciens numéros sont également disponibles au prix de vente fonction de l'année de parution. Il est également disponible à la vente en ligne sur le site : <https://www.saintavold-coeurdemoselle.fr>
En cas d'envoi, des frais de port sont en sus.

Pour plus de renseignements,
contacter le 03 87 91 30 19.

Combattre l'oubli et perpétuer le souvenir

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022

Malgré l'habit de grisaille qui l'enveloppait, ce 11 novembre a été l'occasion de rendre un bel et chaleureux hommage à tous nos morts pour la France. Cette commémoration avait un écho un peu particulier pour la circonstance, avec l'actuel conflit qui se déroule aux portes de l'Europe. C'était surtout une façon de combattre l'oubli et de perpétuer le devoir de mémoire pour que la paix l'emporte. À cette fin, la municipalité salue les élus locaux pour leur présence : Flora Pili, Conseillère Départementale, Salvatore Coscarella, Maire de Valmont et Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, Didier Zimny, Maire de Folschviller et les membres des conseils municipaux de



Valmont et Folschviller. Un grand merci encore aux représentants et porte-drapeaux des Anciens Combattants, aux Sapeurs-pompiers, aux Cadets de la Sécurité Civile du collège Alexandre Dreux, aux Forces de l'Ordre, à la Police Municipale, à la Gendarmerie Nationale, à l'Harmonie Ste Barbe, au Conseil Municipal des Jeunes, ainsi qu'aux élèves des écoles du Centre et du groupe scolaire Alfred de Musset, qui ont énoncé les noms des soldats et civils morts pour la France.

30 km/h sur Folschviller

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°48

Depuis le 19 septembre 2022, par AM N°48, la vitesse de circulation des véhicules est limitée à 30 km/h dans toutes les rues au nord de l'axe principal CD 20 (avenue Foch, rues Principale et de Metz). Cette mesure vise à limiter en général les excès et risques d'accidents de circulation dans les rues de la commune, mais aussi d'harmoniser la vitesse et la signalisation par rapport aux anciennes zones. Les arrêtés précédents sur des mesures identiques, AM 20/2002, 10/2007, 18/2008 et art.8 AM44/2014, sont annulés et remplacés par l'AM N°48. Attention donc à la nouvelle signalisation horizontale et verticale mise en place... Il est fait appel au civisme et au respect du Code de la Route de la part des usagers des voies publiques. Les incivilités et infractions constatées seront verbalisées conformément aux lois.



NOUVELLE ADRESSE

Un centre paramédical d'orthophonie



Le centre paramédical d'orthophonie a ouvert ses portes dans de nouveaux locaux au 24 Avenue Patton, dans l'ancien dispensaire FILIERIS (Sécurité Sociale de Mines). Après une réhabilitation des lieux et un court déménagement depuis le 32, rue du 26 novembre 1944, Marjorie Bonan et Pauline Schmitt, les orthophonistes, sont heureuses de vous accueillir dans ce nouvel espace de traitement des difficultés et troubles du langage et de la communication. La structure a été inaugurée le vendredi 28 octobre en présence du maire Didier Zimny et de l'adjointe aux Affaires Sociales, Nicole Mathieu. L'intérêt de son implantation sur la commune n'est plus à démontrer, notamment pour faciliter l'accès aux soins paramédicaux des enfants.

Agenda prévisionnel des manifestations sur Folschviller

7 et 29 janvier : Battue de chasse - Forêt communale, roselières, bassins à schlamms.

8, 15, 22 et 29 janvier : Tournoi de handball - Centre Marcel Martin.

22 janvier : Thé dansant - Centre Marcel Martin.

25 janvier : Don du sang - Centre Marcel Martin.

5 février : Marche - Centre Marcel Martin.

12 et 26 février : Battue de chasse - Forêt communale, roselières, bassins à schlamms.

19 février : Thé dansant - Centre Marcel Martin.

11 mars : Concert - Centre Marcel Martin.

22 mars : Don du sang - Centre Marcel Martin.

4 et 5 mai : Permanences multflux - Espace Patrick Gehl.

L'agenda des manifestations est tenu à jour sur le site internet de la mairie : folschviller.fr - rubrique «agenda».

Les futurs sapeurs-pompiers à l'épreuve

Une session de recrutement de sapeurs-pompiers s'est déroulée en novembre, au gymnase Musset à Folschviller. Devenir sapeur-pompier est souvent une vocation. C'est la voie choisie par 15 candidats présents lors des tests.

Ils sont âgés de 17 à 49 ans, et se présentent dans une dernière ligne droite avant une possible intégration en janvier 2023. Après tests physiques et médicaux, les candidats se sont surpassés afin de pouvoir intégrer la 2^e Compagnie d'Incendie et de Secours de Forbach/Saint-Avold. « Ils doivent passer des épreuves physiques et une visite médicale avec un médecin pompier, afin d'évaluer leur palier. Le palier 5 est le plus élevé, celui à atteindre pour secourir dans les meilleures conditions », explique le capitaine Zimmermann, adjoint Sapeur-Pompier Volontaire (SPV) au commandant de la 2^e Compagnie. Parmi les épreuves, on retrouve de la course, des pompes, des tractions, autant de défis à relever pour devenir soldat du feu. Les recrutements sont difficiles aujourd'hui, les sessions sont réduites de 4 à 3 dans l'année. Peu de candidats aussi,



© Anthony Bouges / SDIS57

mais ceux qui répondent présents à l'appel vont jusqu'au bout pour devenir SPV. La création ces dernières années de sections de cadets civils dans les collèges alentours devrait donner une nouvelle jeunesse au recrutement.

Sapeurs-Pompiers Volontaires à l'honneur

Dernièrement 4 SP, dont deux de Folschviller, ont été mis à l'honneur et la Médaille du Courage et du Dévouement leur a été décernée. En présence de Messieurs le Préfet de la Moselle et le Sous-Préfet de l'Arrondissement Forbach/Boulay-Moselle, le lieutenant Sylvain Lauer et le première classe Maxime Lauer se sont vus épingler cette haute marque de reconnaissance et d'honneur pour leur intervention dans des circonstances exceptionnelles. Le Corps local est toujours à la recherche de volontaires motivés, attirés par l'esprit d'équipe et prêts à se surpasser. Si vous avez plus de 16 ans, vous êtes en bonne santé et sportif, vous voulez participer à la vie citoyenne, vous avez des disponibilités pour de la formation et de l'activité opérationnelle... Vous pouvez vous adresser au Chef de Corps de Folschviller Sylvain Lauer au 06 43 41 64 26.



CÉLÉBRATION

Sainte Barbe honorée par les siens

Le 4 décembre est le jour de recueillement et de mémoire pour les artificiers, les sapeurs-pompiers et aussi les mineurs. Une belle occasion pour les associations de Folschviller qui, malgré une baisse sensible de leurs activités et de leurs sociétaires, tiennent à honorer leur sainte patronne.

Après la messe célébrée en l'église Saint Jean Bosco, les invités, autorités, élus et sociétaires, se sont retrouvés au Centre Marcel Martin. Ont suivi les allocutions du maire Didier Zimny, de Michel Parisot, président de l'Amicale 76 des ouvriers mineurs, de Sylvain Lauer Chef de Centre des Sapeurs-pompiers de Folschviller et du commandant Frédéric Delfosse



représentant le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), pour se remémorer l'actualité associative et honorer certains membres méritants.

La célébration s'est terminée avec le traditionnel vin d'honneur animé par les musiciens de l'Harmonie Sainte Barbe.

Les Lauréats récompensés

CONCOURS MAISONS FLEURIES

La cérémonie de remise des prix du concours des « Maisons Fleuries » édition 2022 organisée par la Ville a eu lieu au Centre Marcel Martin le mercredi 23 novembre. 19 candidats ont concouru. Par leur amour des fleurs, de la nature ou simplement de l'esthétique, ces habitants fleurissent notre quotidien et contribuent à l'embellissement de notre commune. Le jury a procédé à l'évaluation du fleurissement lors de son passage en juillet dernier et a fait des photos des compositions florales. À l'issue de sa tournée, un classement a été établi par catégorie et suivant ces 5 critères : l'harmonie des couleurs,

la densité du fleurissement, la diversité de la palette végétale, l'ouverture du jardin sur l'espace public, la propreté et l'entretien du site. Cadeaux et vin d'honneur ont clôturé la cérémonie. La municipalité reste persuadée qu'un bon nombre d'autres habitations bien fleuries et non inscrites auraient mérité également une récompense et souhaite pour les années à venir encourager les candidatures ! Alors, osez, inscrivez-vous !



Catégorie 1 : maison avec jardin visible de la rue

- 1) Peters Isabelle, 2) Feger Claude,
- 3) Di Bartolo Nicole

Catégorie 2 : maison sans jardin visible de la rue

- 1) Knopp Walter, 2) Weber Elisabeth,
- 3) Lauer Sylvain

Catégorie 3 : collectifs CDC Habitat

- 1) Battista Graziella, 2) Griessbach Laure,
- 3) Scrementi Amanda

Le repas des aînés

RETOUR SUR



Ils étaient plus de 200 à avoir répondu présents dimanche 9 octobre, à l'invitation au repas des aînés proposé par la municipalité, au Centre Marcel Martin de Folschviller. Des retrouvailles attendues, une belle carte et un bon repas, des décors de table réalisés par les enfants des mercredis récréatifs, de la musique jouée par l'Harmonie Sainte Barbe et des chants interprétés par les élèves de l'école du Centre... Un cocktail bien dosé pour une après-midi conviviale ! Cette manifestation a été l'occasion de mettre à l'honneur les doyens de l'assemblée : madame Marie-Louise Skrypczak et monsieur Constantin Colantonio.

RETOUR SUR IMAGES

Cyanure et curare...

Après une longue période d'attente, le spectacle théâtral a repris ses habitudes sur la scène du Centre Marcel Martin. Sous l'égide de la municipalité et en partenariat avec l'association des Amis d'Usson du Poitou, la pièce Cyanure et Curare était à l'affiche de la salle, ce 4 novembre 2022. Le public était en nombre au rendez-vous pour la représentation de la troupe Fantaisie Théâtre. Rancœurs, rancunes, coup de « théâtre » et lingots étaient au scénario, pour un résultat distrayant et un franc succès pour une reprise. En ouverture, l'adjointe aux Affaires Scolaires, Stéphanie Latta en a profité pour remercier chaleureusement le public en attente de divertissement, et présenter la talentueuse petite troupe de Créhange. Bravo encore à tous les acteurs de cette soirée conviviale, sous prétexte d'une pièce de théâtre hilarante servie par des comédiens au top !



Une aventure collective au féminin

MINI COOP DE SAINT AVOLD ET FOLSCHVILLER

Une aventure entrepreneuriale inédite avec des femmes. Deux réunions d'informations collectives se sont tenues les mardi 22 et jeudi 24 novembre, au Centre Marcel Martin de Folschviller, pour découvrir la Mini Coopérative et s'inscrire. La Mini Coop, c'est une « aventure collective » à vocation de développer des ambitions professionnelles d'un groupe de femmes issues des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de Saint Avold et environs. Un projet bien sûr encadré et structuré, animé en partenariat, plus particulièrement avec le Centre Social AUDACES'S et l'association Capentreprenre. Les contours du projet : 8 femmes volontaires, sans conditions d'âge, éloignées de l'emploi et de la formation, doivent pouvoir constituer et développer une coopérative « éphémère » autour de la filière textile, développant ainsi une expérience entrepreneuriale. En l'espace de quelques jours, du 5 au 19 décembre 2022, les participantes ont abordé les différentes étapes, la création d'entreprise, la construction de leur marque, la production et la vente de produits, avant de comptabiliser les résultats de leur investissement et travail. Les objectifs de cette action sont multiples : émulation du travail en groupe, développement des capacités et compétences individuelles, ouverture vers des perspectives de formation ou d'emploi.

Une nouvelle enseigne sur la ZI de Fürst

GUASTACOM

Deux cousins se sont associés pour œuvrer dans le domaine de la création visuelle, avec leur société GuastaCom. Et c'est à Folschviller, dans d'anciens locaux de la Zone Industrielle du Fürst nouvellement réaménagés, que Florian Platz et Jordan Guastamacchia ont déposé leur savoir-faire et les moyens techniques de leur entreprise. Pour leur récent développement, le Département de la Moselle et la CASAS ont participé à l'investissement mobilier, à hauteur de 30 %. L'entreprise, créée par Jordan en 2012, compte aujourd'hui les deux associés ainsi que deux salariés et trois alternants. « Une fierté locale », pour citer les nombreux officiels qui ont répondu à l'invitation pour l'inauguration des nouveaux lieux, le vendredi 4 novembre. « Un coup de pouce financier aux entreprises du territoire créatrices d'emplois et de dynamique économique », ont souligné dans les discours Didier Zimny, maire de Folschviller, Salvatore Coscarella, président de la CASAS et Emmanuel Schuler, conseiller départemental. Les élus locaux espèrent bien accueillir d'autres entreprises, au même titre que la société GuastaCom.



NOUVEAUTÉ

Deux restaurants Avenue Foch à Folschviller

De nouvelles enseignes se sont allumées à Folschviller. Deux restaurants ont ouvert leurs portes en ce mois d'août et proposent tables et cartes variées, pour tous les goûts et toutes les bourses...

Le Double B, au 59 Avenue Foch,

Suggestions : burgers bœuf, poulet, veggie, ou porc, saucisse curry, plat du jour, escalope et salade...

Le Bosphore, au 15 Avenue Foch,

Suggestions : grillades, salades, kebabs, hamburgers, tacos, pâtes...

De quoi vous mettre l'eau à la bouche et satisfaire l'appétit de chacun.



Louise Dor

20 novembre 1932

90 ANS



Louise Dor, née Matz le 20 novembre 1932 à Lelling, vient de souffler ses 90 bougies à Folschviller, chaleureusement entourée de ses enfants et honorée par la visite d'une délégation de la municipalité.

Louise travaille un temps à « l'hôpital des mines » de Saint-Avold, où elle fait la connaissance d'un patient nommé Marcel Dor. Ils s'attachent finalement à prendre soin l'un de l'autre et se marient le 5 août 1958 à Lelling. Louise a la douleur de perdre Marcel en juin 2015, après 57 années d'une belle et heureuse vie en commun. De leur union, naissent deux garçons Daniel et Patrick, nés

respectivement en 1959 et 1961, suivis d'une fille, Marie Claire en 1964. Louise a la joie de pouvoir compter sur sa progéniture qui lui fait partager la venue de cinq petits-enfants et dix arrière-petits-enfants, un onzième étant en vue pour la nouvelle année. Elle passe ainsi le clair de son temps comme mère et grand-mère au foyer, très occupée à élever ses enfants, cuisiner de bons petits plats et gâteaux pour toute la famille et encore échanger de bons moments avec les petits derniers. Avec toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de santé, de joies et bonheurs en famille.

ELEKTRON

Jean-François MULTON

Électricité Générale

3, rue Schœlcher 57730 FOLSCHVILLER

Fax : 03 87 29 84 43 - Port : 06 81 26 64 22

e-mail : elektron57@orange.fr

Pensées et félicitations aux unions de longue durée

Ce second semestre 2022 aura encore vu des occasions manquées de saluer la longévité de certains couples, toujours très unis mais malheureusement confrontés à des fortunes diverses. Un petit rappel à tous, de ces mariages inscrits dans la durée, et l'occasion de leur adresser nos meilleurs vœux de santé et de suite heureuse à chacun d'eux.

Noces d'Or – 50 années de mariage

- Mme et M. Ignace Scivoli, le 18 août 2022,

- Mme et M. Jean Schneider, le 16 octobre 2022,
- Mme et M. Huseyin Gokhan, le 18 octobre 2022,
- Mme et M. André Baltès, le 28 octobre 2022,
- Mme et M. Hubert Rouff, le 4 novembre 2022.

Noces de Diamant – 60 années de mariage

- Mme et M. Léo Ramunno, le 4 août 2022,
- Mme et M. François Albert, le 27 août 2022.

Noces de Palissandre – 65 années de mariage

- Mme et M. Ernest Berviller, le 11 octobre 2022.

Naissances

CADINOT Tiana le 21 septembre 2022
DUPILLE Jouiann le 17 octobre 2022
THIL Alyssa le 27 octobre 2022
COQUIDE Kylian le 13 novembre 2022

Décès

M. SCHMIDT Antoine le 23 septembre 2022 à l'âge de 83 ans
Mme BLEICHER veuve SAKFA Bernadette le 12 octobre 2022 à l'âge de 78 ans
Mme KIENTLE épouse EHRHARD Hildegard le 16 octobre 2022 à l'âge de 87 ans
M. BECK Michaël le 30 octobre 2022 à l'âge de 36 ans
Mme STUCKEMANN veuve KLOSSOWSKI Anne le 3 novembre 2022 à l'âge de 92 ans
M. NOUDEL Joseph le 17 novembre 2022 à l'âge de 67 ans
M. WEBER Camille le 18 novembre 2022 à l'âge de 80 ans
M. HELT Alexandre le 22 novembre 2022 à l'âge de 29 ans
M. DUPILLE Jouiann le 30 novembre 2022 à l'âge d'un mois

PACS

THIERY Cedric et LIGNIER Alexandra
le 7 décembre 2022



**Pour les adopter,
il suffit de les essayer**
Test et essai gratuit jusqu'à satisfaction

sonance
AUDITION
ENTRE NOUS, IL Y A L'ÉCOUTE.

- + Confortables et efficaces grâce au numérique**
Les aides auditives éliminent désormais efficacement les sons indésirables, réduisent les bruits ambiants, et permettent à présent de comprendre confortablement dans la plupart des environnements.
- 📶 Sans-fil et nomadisme pour une grande liberté**
Les aides auditives profitent aujourd'hui du développement des technologies Bluetooth pour se connecter sans fil à tout votre équipement numérique : téléphone, téléviseur ou tablette.
- € Le juste prix pour une qualité sans concession**
Chez Sonance nous pratiquons des prix justes pour des produits de qualité. Pas de prix gonflés, puis cassés pour faire croire à une offre exceptionnelle ! Nos prix comprennent la mise en place de l'appareillage, son adaptation, des réglages, et son suivi illimité.
- 👁️ Test et essai gratuit jusqu'à complète satisfaction**
Nous vous proposons de tester gratuitement nos aides auditives, de les essayer chez vous, en bénéficiant d'un encadrement personnel incluant plusieurs rendez-vous nécessaires à la parfaite adaptation de votre appareillage auditif.

sonance | **Marie Petit**
AUDITION | Audioprothésiste D.E.

Place du marché
57730 FOLSCHVILLER
03 87 02 87 32
www.sonance-audition.fr
folschviller@sonance-audition.fr

Contactez-nous !

Informations générales

RAPPELS DIVERS

Permanences Multiflux - 2023

Les distributions de sacs de tri des déchets ménagers se feront : le jeudi 4 mai de 8h30 à 19h00, le vendredi 5 mai de 8h30 à 14h30, le lundi 6 novembre de 8h30 à 19h00 et le mardi 7 novembre de 8h30 à 14h30.

Elles se tiendront à l'Espace Patrick Gehl, rue Lamartine 57330 Folschviller.

Rattrapage possible en Mairie, sur présentation de la carte SYDEME.

Ce qui change dans le tri et la collecte de vos déchets depuis novembre 2022

Le sac orange est supprimé et remplacé par le sac jaune transparent.

Ce dernier est destiné à recueillir tous et uniquement, les emballages, sachets, boîtes, briques et bouteilles en matière plastique ou métallique.

La collecte se fera tous les 15 jours, généralement un mardi, après la dépose des sacs jaunes directement au sol, sur le trottoir.

Les papiers et cartons non souillés, journaux, prospectus, courriers, catalogues, livres ou petits emballages cartonnés, seront à apporter volontairement et à déposer en vrac dans les bornes bleues.

Celles-ci sont disposées à côté des containers à verre répartis sur la commune : rue de Lorraine (parking), rue du Parc (près du Château Fürst), rue de Champagne (croisement rue de Catalogne), rue de la Forêt (parking gymnase), rue Usson du Poitou (parking gymnase), rue Schumann (parking arrière cellules commerciales), rue du Berfang (parking cimetièrre), impasse du Stade (parking du stade),

Les sacs bleus (déchets ultimes) et verts (déchets biodégradables) continueront à faire l'objet d'un ramassage hebdomadaire le vendredi en container hermétique.



Ce qui change dans la gestion des réseaux d'eau de la commune

Par Arrêté Préfectoral de 2021, les compétences du Syndicat des Eaux de Folschviller (SIE) ont pris fin. Le contrat de délégation de service de VEOLIA a expiré le 30 octobre 2022.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie (CASAS) exerce la compétence Eau depuis le 1er novembre 2022. Les personnels de la CASAS assurent la continuité du service et la qualité du suivi.

Les prix restent inchangés et vous n'avez pas de démarche particulière à entreprendre.

Pour contacter le Service Facturation Eau :

Adresse : 13 Chemin des romains 57730 LACHAMBRE-GARE - Tél : 03 87 94 67 98 - Mail : regiee@agglo-saint-avold.fr - Site : <https://portail.agglo-saint-avold.fr>

Pour les urgences techniques :

Eau : 09 77 42 94 44 - Assainissement : 06 85 55 70 49

Information des dates de chasses collectives en battues

Rappel : Conformément au cahier des charges de la Moselle, les battues reprennent afin de contenir le gibier, en particulier les sangliers. Elles permettent de réguler dans la mesure du possible la prolifération et limiter les dégâts aux cultures, mais aussi dans les jardins de particuliers.

Les dernières dates de chasse en battue en forêt communale, roselières, haies et anciens bassins à schlamms, sont les suivantes :

- Les samedi 7 et dimanche 29 janvier 2023,
- Les dimanches 12 et 26 février 2023 (destruction de sangliers).

Si nécessaire et en fonction des résultats des battues et de l'évolution des dégâts de sangliers, des battues supplémentaires pourront être rajoutées.

Important : des sangliers s'invitent sans gêne en zone urbaine, à la recherche de quiétude, mais surtout de nourriture (vers, larves, glands, fruits...).

Pour prévenir les désagréments et limiter les dégâts au passage de sangliers, il est important

- De ne pas satisfaire ou nourrir leur appétit, et restreindre les dépôts de déchets verts ou alimentaires,
- Entretien murets et clôtures, et fermer les accès aux propriétés...

En souhaitant qu'ainsi ils retournent dans leur biotope naturel.

COLLECTES DE SANG

Le planning 2023



L'Établissement Français du Sang (EFS), en partenariat avec l'amicale locale pour le don du sang, fait appel aux donateurs... « Partager votre pouvoir, donner votre sang ». 5 dates à retenir sont programmées pour l'année 2023. Les séances se tiendront comme d'habitude au Centre Marcel Martin, de 14h00 à 19h00 les mercredis 25 janvier, 22 mars, 7 juin, 6 septembre et 15 novembre. Une collation sera servie sur place.

Pour toute demande ou complément d'information, contacter l'EFS Grand Est site de Metz au 03 87 69 89 60 ou sur le site www.dondesang.efs.santé.fr

FRANCE SERVICES

Une antenne à Folschviller

Depuis le 5 décembre 2022, l'antenne France services de Folschviller a ouvert ses portes, un espace ouvert à tous, qui doit faciliter l'accès des citoyens aux services publics et un accompagnement au numérique. La commune s'est dotée d'une antenne France services, un espace moderne et convivial cohabitant avec l'Agence Postale Communale, qui permet aux habitants de Folschviller et des communes environnantes, d'accéder en un seul et même lieu, aux principales prestations du ministère de l'Intérieur, de celui de la Justice, des Finances Publiques, de Pôle Emploi, de l'Assurance Retraite, de l'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole. Uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, deux agents France services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives : immatriculation de véhicules, permis de conduire, Aide Personnalisée au Logement, Revenu de Solidarité Active, Impôts et autres services en ligne grâce à un poste informatique en libre-accès.

Pour prendre contact, plusieurs solutions : en Mairie, Rue Usson du Poitou 57730 Folschviller, par téléphone au 03 87 29 32 90 ou par courriel : franceservices@folschviller.fr

Synthèse des principales décisions à caractère financier prises par le Conseil Municipal de Folschviller en 2022

CONSEIL DU 3 FEVRIER 2022

Terrain de football - Modification de la demande de subvention

Dans le cadre de l'opération de transformation du terrain en schiste en terrain naturel d'entraînements, nous avons déposé plusieurs dossiers de demande de subvention. La Région Grand-Est nous a fait savoir que cet équipement n'était pas éligible au dispositif d'aide régional. Par conséquent le plan de financement prévisionnel a dû être modifié. Le coût prévisionnel des travaux (actualisé sept 2021) s'élève à 98 368,00 € H.T., financés comme suit : FAFA (Fond d'Aide au Football Amateur) : 19 673,60 €, soit 20,00 % (en attente), DETR : 18 577,15 €, soit 18,88 % (notifié), Conseil Départemental : 29 510,40 €, soit 30,00 % (en attente), Fonds propres de la municipalité : 30 606,85 €, soit 31,12 %.

Dispositif de Réussite Educative (DRE)

Au titre de l'année 2021 le CCAS reverse au budget général un montant de 24 528,57 €. Cette somme correspond à la valorisation des mises à disposition de la commune au DRE pour mener à bien les actions engagées au cours de l'année 2021.

Pose de panneaux photovoltaïques

La municipalité a été contactée courant juillet par la société coopérative d'intérêt collectif ENERGETHIC basée à BARONVILLE, dans le cadre du développement de projets de centrales photovoltaïques citoyennes sur le territoire. Le concept proposé répond à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone et permet à la collectivité et aux citoyens de s'engager dans la démarche de la Transition Ecologique. A cet effet, plusieurs bâtiments communaux susceptibles de répondre aux exigences techniques en termes d'orientation et de surface ont été visités et au final, seul le Centre Marcel Martin pourrait accueillir une installation de ce type. L'éligibilité du bâtiment ne pourra être confirmée que par une étude structure et faisabilité. Celle-ci ne sera réalisée qu'après la signature par la collectivité d'une convention d'exploitation de la toiture et validation d'une entrée au capital de la coopérative à hauteur de 200 parts, soit 10 000,00 €. Toutefois, si les études réalisées au préalable montraient une infaisabilité, la commune serait libérée de son obligation de signature et d'entrée au capital de la coopérative.

Acquisition du chevalement

Par une déclaration d'intention d'aliéner en date du 22 septembre 2021, la municipalité a été informée de la cession de la parcelle 4 section 9 d'une superficie de 15 ares et 59 centiares par la SCI NEUHAUSER CHEVALEMENT au bénéfice d'un particulier au prix de 100,00 €. Or ce terrain accueille l'ancien chevalement du puits de mine qui est inscrit depuis le 22 octobre 1992 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. De ce fait il paraissait important que ce bâtiment puisse revenir dans le giron communal pour en assurer la pérennité et l'intégrité. C'est pourquoi le conseil municipal a pris la décision de préempter ce bien en se prononçant pour son acquisition.

CONSEIL DU 3 MARS 2022

Compte administratif de la commune – Exercice 2021
Voir les détails repris au bulletin n° 120 de juillet 2022

| Balance | Budget | Réalisé | Engagements Reste à Réaliser |
|----------------------------|--------------|--------------|------------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 3 825 264,11 | 3 341 029,29 | 0,00 |
| Recettes de fonctionnement | 3 825 254,11 | 3 690 828,05 | 0,00 |

Excédent 2021 : 349 798,76
Excédent reporté de 2020 : 221 854,45
Excédent 2021 de fonctionnement : 571 653,21

| Balance | Budget | Réalisé | Engagements Reste à Réaliser |
|---------------------------|--------------|------------|------------------------------|
| Dépenses d'investissement | 1 543 848,22 | 715 960,89 | 36 338,78 |
| Recettes d'investissement | 1 543 848,22 | 838 059,06 | 45 412,80 |

Excédent 2021 investissement : 122 098,17
Déficit reporté de 2020 : 427 496,77
Déficit 2021 d'investissement : 305 398,60

EXCEDENT GLOBAL 2021, réalisé : 266 254,61
Excédent de reports, Engagements / Reste à Réaliser : 9 074,02
Excédent global 2021 avec reports, réalisé : 275 328,63

Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Le Compte Administratif 2021 présente un excédent de fonctionnement de 571 653,21 €, affecté au titre de l'année 2022, comme suit : 266 254,61 € pour le financement de la section de fonctionnement (002 - Excédent reporté) ; 305 398,60 € pour le financement de la section d'investissement (1068 - Excédent fonctionnement capitalisé).

Demande de subvention du CMSEA (Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes) – Année 2022

L'équipe de prévention sollicite une subvention d'un montant de 16 000,00 €, montant identique à 2021. Cette somme sera versée après présentation du budget de l'année présenté par le CMSEA, déduction faite des loyers du local mis à sa disposition, réglés par la commune à CDC HABITAT.

Contrat annuel d'entretien du terrain de football – Année 2022

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler le contrat d'entretien du terrain gazon qui comprend la tonte du gazon, la fertilisation de printemps, la fertilisation d'été, la fertilisation d'automne, l'aération, le sablage, le regarnissage et le ré-engazonnement du terrain. L'offre retenue est celle de la société TECHNIGAZON pour un montant 11 010,00 € H.T..

CONSEIL DU 14 AVRIL 2022

Vote du budget primitif de l'exercice 2022
Voir les détails repris au bulletin n° 120 de juillet 2022

Rappel de la balance :

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 3 560 071,63 |
| 002 Déficit de fonctionnement reporté | 0,00 |
| 022 Dépenses imprévues | 10 000,00 |
| 023 Virement à la Section d'investissement | 163 267,42 |
| TOTAL | 3 733 339,05 |

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses d'investissement | 1 064 392,43 |
| 001 Déficit d'investissement reporté | 305 398,60 |
| 020 Dépenses imprévues | 1 967,64 |
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 0,00 |
| Restes à Réaliser Dépenses | 36 338,78 |
| TOTAL | 1 408 097,45 |

TOTAUX 5 141 436,50

| | |
|--|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 3 467 084,44 |
| 002 Excédent de fonctionnement reporté | 266 254,61 |
| 7785 Excédent d'investissement transféré au Compte de résultat | 0,00 |
| TOTAL | 3 733 339,05 |

| | |
|--|---------------------|
| Recettes d'investissement pures | 681 668,63 |
| 021 Virement de la Section de fonctionnement | 163 267,42 |
| 024 Produit des cessions | 212 350,00 |
| 1068 Excédent Fonctionnement capitalisé | 305 398,60 |
| 001 Excédent d'investissement reporté | 0,00 |
| Restes à Réaliser Recettes | 45 412,80 |
| TOTAL | 1 408 097,45 |

TOTAUX 5 141 436,50

Vote du produit attendu et des taxes communales

Après avoir pris connaissance des bases d'impositions 2022 transmises par les Services Fiscaux, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022, et de fixer le montant du produit des contributions directes attendu de la Taxe Foncière sur les Propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à la somme de 1 114 858,00 €. A ce produit s'ajouteront les allocations compensatrices pour un montant de 225 133,00 €. Le taux d'imposition en matière de Foncier Bâti est de 29,26 % et de 47,21 % pour le Foncier Non Bâti.

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès de La Banque Postale

Pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, une ligne de trésorerie a été ouverte auprès de la Banque Postale d'un montant maximum de 200 000,00 € pour une durée de 364 jours, au taux de 1,020 % l'an.

Subventions accordées aux associations de Folschviller - Année 2022

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Associations Sportives : | 50 300,00 € |
| Associations Socio-Culturelles : | 4 720,00 € |
| Total : | 55 020,00 € |

Participation aux frais de fonctionnement du Centre Marcel Martin - Année 2022

Conformément à la convention de Gestion et d'Animation qui détermine les conditions de la Mission d'Intérêt Général confiée à l'association AUDACES'S pour la gestion et l'animation du Centre Marcel Martin (centre socio culturel et sportif), l'association a transmis son budget prévisionnel pour l'exercice 2022. Ce budget d'un montant global de 793 022,73 € nécessite de la part de la commune une participation financière d'équilibre pour le fonctionnement du Centre Marcel Martin d'un montant de 200 004,00 €, somme qui sera versée désormais sous la forme de douzième, soit une attribution mensuelle de 16 667,00 €.

CONSEIL DU 2 JUIN 2022

Participation aux frais de l'accueil péri-éducatif et de la restauration scolaire

Les activités périscolaires / péri-éducatives et la restauration sont organisées par l'association Audaces's. Le bilan présenté par l'association concernant la gestion de la restauration scolaire et de l'accueil péri-éducatif sur l'année 2021 (janvier à juillet – septembre à décembre) fait ressortir la nécessité d'équilibrer les comptes par le versement de la quote-part de la commune qui s'élève pour cette période à 16 840,00 €.

Augmentation des loyers des logements communaux

Le montant des loyers des logements communaux (y compris des garages) est actualisé en fonction de l'indice de référence. Pour le 1er trimestre 2022, la valeur de l'indice de référence est de 133,93 soit une augmentation de + 2,48 %. L'augmentation des loyers des logements communaux de 2,48 % sera appliquée à partir du 1er juillet 2022.

Lotissement « Usson du Poitou », extension des réseaux, avenant n°1

Dans le cadre des travaux d'extension des réseaux des rues Camille Claudel, Usson du Poitou et avenue du Général Patton, des travaux supplémentaires non prévus au marché initial sont nécessaires pour un montant de 14 250,00 € H.T.. Pour rappel le marché initial avec l'entreprise TPDL s'élevait à 175 957,00 € H.T., soit après modification un marché de travaux porté à 190 207,00 € H.T..

Migration des logiciels de gestion financière, gestion du personnel

Les différents services administratifs de la commune utilisent depuis de nombreuses années les progiciels édités par la société BERGER LEVRAULT. Malheureusement, la qualité des produits et la réactivité du service client se sont considérablement dégradées ces dernières années ce qui pénalise les agents et la collectivité. Avec le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 qui est prévu au 1^{er} janvier 2023, les progiciels utilisés actuellement et édités par la société BERGER LEVRAULT ne sont plus adaptés aux besoins de la collectivité. C'est pourquoi, des contacts ont été pris avec des représentants

des sociétés JVS et COSOLUCE qui équipent d'ores et déjà de très nombreuses collectivités du secteur, afin d'obtenir une proposition financière pour des produits équivalents et mieux adaptés que ceux utilisés actuellement. Finalement l'offre retenue pour la migration des logiciels de gestion financière et la gestion du personnel est celle de la société COSOLUCE avec un engagement de 4 années soit jusqu'en 2025 pour un montant de 6 225,00 € H.T. la 1^{ère} année, puis 3 747,00 € H.T. les années suivantes.

Travaux au terrain de football

Pour la transformation du terrain de football en schiste en terrain naturel, plusieurs entreprises ont été consultées. L'offre de l'entreprise moins disante, TECHNIGAZON, a été retenue pour un montant de 98 368,00 € H.T..

Achat d'un véhicule pour le service technique

En remplacement du véhicule JUMPER parti à la casse, il est nécessaire de prévoir l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques. Il a été décidé d'acheter un véhicule d'occasion en bon état auprès de la société EURO MAINTENANCE SERVICES. Il s'agit d'un utilitaire FIAT Doblo/Cargo de 2015 au prix de 9 500,00 € H.T..

CONSEIL DU 7 JUILLET 2022

Achat d'un véhicule pour la police municipale

L'actuel véhicule de la police municipale arrive en fin de vie, il est nécessaire de prévoir son remplacement. L'offre retenue est celle du Garage HECTOR pour un véhicule DACIA DUSTER d'un montant de 20 000,41 € H.T..

CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Programme de travaux d'exploitation ONF – Etat de prévision des coupes 2023

Le programme des travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2023 proposé par le gestionnaire est le suivant : bois d'œuvre et d'industrie : 576 m³, bois de chauffage : 673 m³. La recette prévisionnelle de ce programme proposé par l'ONF est de 52 222,00 €. Un devis de travaux d'exploitation et de débardage en Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) proposé dans diverses parcelles est accepté pour un montant total de 4 979,58 € H.T. auquel se rajoute à titre informatif les prestations encadrées suivantes : abattage, débardage et façonnage de grumes de bois d'œuvre et de bois d'industrie dans les parcelles 11-12-14-20 et 21, pour un montant estimatif de 11 247,00 €.

Désimpermeabilisation de la cour d'école Les P'tits Galibots

L'enjeu pour Folschviller et ses habitants, est d'offrir des lieux publics, espaces verts agréables, résilients et au confort climatique amélioré, en désimpermeabilisant, en végétalisant, en réintroduisant de la biodiversité, avec une gestion plus rigoureuse du cycle de l'eau en zone urbaine. A ce titre, il paraît essentiel de commencer les actions par l'éducation des jeunes générations en s'attachant à offrir et à démontrer les interventions possibles sur des espaces d'usage fréquentés quotidiennement par le jeune public : les cours d'école.

Dès lors des travaux envisagés porteront notamment sur la dépose des sols imperméables de la cour et de ses abords, la

réflexion sur le cycle de l'eau, la préservation et mise en valeur des arbres et végétaux existant, la plantation d'arbres, d'arbustes et de pelouse apportant ombrage et confort d'été accru par l'évapotranspiration et la création d'espaces d'apprentissages extérieurs. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 81 648,70 € H.T., honoraires de maîtrise d'œuvre inclus. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Dotation équipement des territoires ruraux (DETR) : 10 900,10 €, soit 13,35 % (acquise),
- Dossier déposé auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : 54 418,86 €, soit 66,65 %,
- Coût résiduel pour la commune : 16 329,74 € soit 20,00 %.

CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2022

Demande de subvention DETR - Rénovation de l'éclairage public

La hausse constante du coût de l'électricité qui s'est accélérée ces dernières années pèse lourdement sur les dépenses d'éclairage public. C'est pourquoi il paraît de plus en plus urgent d'investir régulièrement dans nos infrastructures et de limiter ainsi les effets des augmentations à venir. A cet effet, un devis a été sollicité auprès de la société ELEKTRON pour le remplacement de la totalité des luminaires jugés vétustes et énergivores par des luminaires LED, le coût de l'opération est estimé à 540 510,00 € H.T.. Afin de financer cet investissement un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est déposé auprès de la sous-préfecture de Forbach pour un montant de 216 204,00 € H.T.

Vente de terrains - Lotissement Usson du Poitou

Par délibération en date du 14 avril 2022, le Conseil Municipal a déterminé le prix de vente des lots du lotissement Usson du Poitou en vue de leur commercialisation. Le prix de vente a été fixé à 89,00 € T.T.C. le m², selon le rapport estimatif des Domaines en date du 2 mars 2022. Cependant, suite au procès-verbal d'arpentage, des modifications au niveau de la surface des parcelles des lots ont eu lieu, ayant pour conséquence la fixation définitive du prix de chaque lot comme suit :

| N° du lot | Superficie Lot en m ² | Montant T.T.C. |
|-----------|----------------------------------|---------------------|
| 1 | 562 | 50 018,00 € |
| 2 | 515 | 45 835,00 € |
| 3 | 574 | 51 086,00 € |
| 4 | 609 | 54 201,00 € |
| 5 | 526 | 46 814,00 € |
| 6 | 508 | 45 212,00 € |
| 7 | 505 | 44 945,00 € |
| 8 | 638 | 56 782,00 € |
| 9 | 768 | 68 352,00 € |
| | 5 205 m² | 463 245,00 € |

Travaux de rénovation thermique de la mairie - avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

En date du 21 février 2018, le conseil municipal avait décidé d'attribuer à la société ESPACE ARCHITECTURE de Saint-Avold le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de conseil et divers travaux de rénovation de l'hôtel de ville, et pour

lequel un acompte de 25 600,00 € H.T a déjà été versé. Faute de subventions, le projet avait été laissé en attente. Ce projet a été remanié par la nouvelle équipe municipale et les modifications apportées ainsi que la hausse des coûts des matériaux ont contribué à augmenter l'enveloppe globale des travaux en portant celle-ci à 1 849 000,00 € H.T.. Par conséquent, il convient de réajuster le forfait de rémunération provisoire du maître d'œuvre qui passera de 80 000,00 € H.T. à 148 373,60 € H.T.

Ouverture d'une antenne France Services sur la commune de Folschviller

Depuis septembre 2017, une Maison France Services est ouverte au public à l'Hôtel Communautaire de Morhange. M. le Président de la CASAS, en accord avec les services de la Préfecture de la Moselle, souhaite ouvrir un second site France Services, sur la commune de L'Hôpital, avec une antenne sur la commune de Folschviller, ce qui permettrait de desservir et de faciliter l'accès aux démarches administratives de la partie de la population située sur l'autre versant du territoire (ex Pays Naborien). Les démarches entreprises ont permis d'obtenir l'ouverture de la Maison France Services de L'Hôpital, labélisée par la préfecture de Moselle le 08 juillet 2022 ainsi que l'homologation de la convention de gestion intervenue entre la CASAS et les communes de L'Hôpital et Folschviller.

Extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune de 23h00 à 5h00

La volonté de la municipalité a été d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies et de mener une réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, ces actions contribueraient également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Suite à la réunion publique sur le thème de la sobriété énergétique tenue au Centre Marcel Martin le 24 octobre 2022 et d'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes voisines, il apparaît que l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Pour limiter les conséquences liées à la forte augmentation du prix de l'électricité, il est décidé que l'éclairage public sera désormais interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures

Adhésion à la convention de participation pour des risques santé - Centre de Gestion

La commune a adhéré à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle. La contribution financière annuelle correspondante s'élève à 20,00 € par agent adhérent par an, auquel s'ajoute un ticket d'entrée d'une valeur de 220,00 € pour la collectivité, pour la durée entière de la convention (6 ans). Suite à la diffusion de l'appel à concurrence, quatre propositions ont été reçues par le Centre de Gestion. Après examen, les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 25 mai 2022, décidé d'attribuer l'offre au groupement MNT/MUTEST (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental). Les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer au contrat. L'adhésion est facultative. La participation financière mensuelle maximale de la commune est de 60,00 € par agent et ne pourra pas excéder le montant payé par l'agent.

DOTATION

Des tablettes numériques pour l'école maternelle du centre

Alors que la rentrée scolaire est encore toute récente, une délégation de la mairie a remis, vendredi 30 septembre, six tablettes Samsung Galaxy Tab A8 avec leur coque caoutchouc Antichoc, leur poignée antidérapante et leur bandoulière, à la directrice et aux élèves de l'école. C'était une demande de Mme Gandar dont la classe n'était pas encore équipée en tablettes numériques. Ces tablettes permettront d'appréhender certains apprentissages de façon plus ludique, de favoriser l'apprentissage différencié, d'adapter le travail des élèves à leurs besoins spécifiques mais aussi de développer l'autonomie des élèves. La tablette n'est qu'un outil qui va faciliter les méthodes pédagogiques traditionnelles, c'est un moyen au service de la pédagogie.



On n'ajoute pas la tablette aux activités déjà nombreuses de la classe mais au contraire, on bonifie plutôt celles avec lesquelles l'enseignante est déjà à l'aise. L'objectif de la collectivité : favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances en luttant contre la fracture numérique.

Noël s'est invité dans la ville et dans la forêt !

CLUB VOSGIEN



Cette année encore, sur l'initiative de Mme Schang du Club Vosgien, tous les élèves des écoles ont pu décorer les sapins de Noël mis en place par la commune et ceux installés par les membres du club vosgien et se trouvant dans le bois de Fürst.

Certaines décorations ont été confectionnées par les bénévoles du club vosgien et peintes par les élèves des groupes scolaires élémentaires.

Les écoles fêtent Noël au cinéma

INITIATIVE

L'année 2022 s'est terminée, comme à son habitude, par la traditionnelle séance de cinéma offerte par la commune aux enfants. Cette action a pu être réalisée grâce à un projet établi par des parents d'élèves. Ainsi, les élèves des 4 écoles sont venus fêter l'approche des vacances de Noël le jeudi 15 décembre au Centre Marcel Martin, avec au programme :

Pour les élèves de maternelle : « Noël avec les frères koalas »

Pour les élèves de CP/CE1/CE2 : « Royaume des étoiles »

Pour les élèves de CM1/CM2 : « Enzo le croco »

Le Saint Patron des écoliers a fait sa traditionnelle visite

VISITE DE SAINT NICOLAS



Mardi 6 décembre, Saint-Nicolas, le Saint Patron des écoliers, s'est rendu dans les écoles communales pour sa traditionnelle visite et vérifier si les enfants avaient tenu leurs promesses de l'année passée. Quelle surprise pour Saint-Nicolas de voir tous ces enfants réunis pour lui chanter des chansons lors de son arrivée ! Une fois que les petites voix s'arrêtèrent de chanter, le patron des écoliers a pris quelques minutes pour échanger avec les enfants puis a distribué cadeaux et friandises pour récompenser leurs bons comportements.



LAEP

Saint Nicolas est passé!



Mercredi 7 décembre, le LAEP a reçu un invité de marque... Le Saint Nicolas en personne. Une belle rencontre pour les plus petits encore un peu impressionnés, et rendez-vous attendu pour les autres qui ont pu toucher la barbe du saint patron des écoliers et lui faire quelques câlins. Les bambins ont reçu en retour un sachet de friandises. Saint Nicolas les a félicités d'avoir été sages, mais pas trop quand même ! Un beau goûter avec du chocolat chaud, a requinqué les petits avant qu'ils ne repartent vers de nouvelles aventures et jeux avec les copains.

La Ville de Folschviller, soucieuse de limiter l'échec scolaire

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DES CLUBS « COUP DE POUCE CLÉ »

La cérémonie d'ouverture des clubs Coup de Pouce Clé a annoncé le lancement des clubs pour 10 enfants de l'école Alfred de Musset. Elle s'est déroulée le lundi 21 novembre dans la salle de conseil de la mairie.

Des élèves de Cours Préparatoire, leurs parents, leurs enseignantes, les animatrices, la coordinatrice du Dispositif de Réussite Educative (DRE), l'adjointe aux affaires scolaires et le Maire de la Ville ont signé un contrat, par lequel les enfants s'engagent, en plus de leur temps scolaire, à consacrer chaque jour une heure et demie à l'apprentissage de la lecture. Les parents signent également

et sont ainsi associés au projet. Ils s'engagent à surveiller les résultats et les progrès de l'enfant, et à les encourager.

Club Coup de Pouce Clé : de quoi s'agit-il ?

Chaque soir de chaque jour scolaire, le club se réunit pour une séance d'une heure et demie, sous la responsabilité d'un animateur. L'action se déroule en quatre

temps. Le club commence par une discussion autour d'un goûter. Un travail de lecture est donné par l'enseignant, puis les élèves réalisent des activités brèves et ludiques telles que la lecture surprise, des productions collectives d'écrits, des jeux de sons, des jeux de lecture, ou bien lire et écrire à deux. La séance se clôture par un rituel particulier : la Belle Histoire, avec une lecture d'une dizaine de minutes.

Spectacle « Trois sorcières et le mage »

BASÉ SUR UN CONTE DE MURIEL RODERMANN

TROUPE FANTAISIE THÉÂTRE

Synopsis de la pièce :

Il s'agit de trois sorcières très naïves qui ont toutes des particularités physiques (long nez, grandes oreilles, gros boutons). Elles voudraient être belles... C'est à ce moment que le magicien entre en scène : il les transforme selon leurs souhaits. Malheureusement, elles ne se trouvent pas belles car elles ne se reconnaissent plus... C'est une histoire amusante avec une réflexion essentielle, à savoir « Qu'est-ce la beauté... ? »

Comme la fin du mois d'octobre rime avec Halloween, pourquoi ne pas laisser place aux citrouilles et aux sorcières le moment d'un spectacle offert aux élèves ?

La mairie a donc proposé à tous les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 d'assister à un spectacle intitulé «Trois



sorcières et le mage» le vendredi 21 octobre à 14h30 au Centre Marcel Martin. Le coût du spectacle a été pris en charge par la municipalité. Ainsi, 163 élèves des groupes scolaires du Centre et Alfred de Musset ont assisté avec émerveillement à ce spectacle tout particulier, mêlant magie et humour. Le petit plus : la participation de certains enfants sur scène !

L'Union Nationale des Combattants

ZOOM SUR...

L'association de l'UNC de Folschviller et Environs remercie chaleureusement les différentes communes du secteur et le Département de la Moselle pour leur soutien. Merci encore, pour les invitations aux différentes commémorations, pour leurs subventions, prêt de salles pour les réunions de comité et repas annuel qui permettent aux anciens de se retrouver dans un contexte convivial.



La rétrospective 2022

20 mars : assemblée Générale à Lelling.

7 mai : commémoration à Petit-Ebersviller.

8 mai : commémorations à Valmont, à Lelling et à Créhange.

9 mai : commémoration à Guessling.

16 juillet : feu d'artifice de Folschviller en présence de membres de l'association.

18 septembre : repas à la salle des fêtes de Lelling avec la participation des élus.

16 octobre : invitation du Département à la Journée de la Mémoire Mosellane, au Musée de Gravelotte.

10 novembre : commémoration à Petit-Ebersviller.

11 novembre : commémorations à Folschviller, à Lelling et à Faulquemont.

Une école pour les plus jeunes

CLUB CYCLO DE FOLSCHVILLER

Le club cyclo, après son succès du printemps, a repris depuis le 8 octobre les ateliers de découverte et d'apprentissage de la bicyclette dans la cour de l'école Musset le samedi à 10h. Notre local est mis gracieusement à disposition du club par la mairie. Les enfants en cycle élémentaire sont concernés. Quand ils seront à l'aise, ils intégreront les sorties du samedi après-midi. Un vélo adapté, en bon état, et un casque sont nécessaires.

Après ces 3 séances gratuites, les jeunes pourront intégrer le club, prendre la licence pour une somme modique. Le groupe des confirmés roule le samedi après-midi. Un projet immédiat, si le temps le permet, sera de



sortir en nocturne afin d'expérimenter d'autres sensations et compétences. Des sorties sur route à thèmes seront aussi programmées en 2023.

Comme partout, les bénévoles deviennent une denrée rare, le club remercie Frédéric, Didier et Gilles qui répondent toujours présents quand ils sont sollicités.

Si vous aimez la nature, le sport, venez les rejoindre ! La date de l'assemblée générale est fixée au jeudi 26 janvier 2023 au centre Marcel Martin.

Pour communiquer, voici les coordonnées Facebook du club : <https://www.facebook.com/ECFolschviller>. Le numéro de téléphone à joindre figure aussi sur le site 06 22 33 27 70 ainsi qu'une adresse mail.

CLUB ÇA MARCHÉ

Retour espéré du soleil en 2023

Cette année, l'association a été la malheureuse victime d'une météo capricieuse. Pour la marche populaire internationale du 2 octobre, le fléchage des circuits a été avancé au vendredi par précaution. Et heureusement ! Car le samedi, tous les lourds nuages chargés de pluie se sont donné rendez-vous au-dessus de nos têtes. Les derniers cumulonimbus se sont vidés le dimanche matin avec une contrariante constance sur les quelques marcheurs courageux qui ont fait le déplacement. La marche « Octobre Rose » de Saint-Avold au même moment a également divisé la fréquentation. Les quatre circuits balisés 5, 10, 15 et 20 kilomètres ont vu quelque 250 participants sillonner les chemins forestiers et les sentiers de Folschviller, Téting-sur-Nied, Laudrefang et Dourd'hal. Une dernière descente rocailleuse et un « tantinet » glissante a épicé un peu le parcours ! Les « rescapés » ont fait part de leur exploit au retour en salle. Ne dit-on pas : à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ? Malgré les persécutions météorologiques, l'association a pu se consoler avec le soutien des personnes qui l'ont rejointe dans la salle pour partager le repas (une choucroute), et échanger les dernières nouvelles avec les représentants des clubs amis, présents ce jour-là. Les clubs de Marche de Holving et Cocheren ont été récompensés par une coupe, sans



oublier le groupe des marcheurs nordiques menés par Norbert Kroll. Les bénévoles se sont dépensés sans compter pour satisfaire tous les marcheurs et les convives. L'association est également soutenue par la Municipalité à laquelle elle adresse ses remerciements pour la logistique et leur écoute. Pour 2023, le club a en projet le retour de la Marche du Cœur, la marche populaire internationale du printemps et celle d'automne. Il ne désespère pas de voir à nouveau le soleil s'inviter aux manifestations et le chiffre de la fréquentation monter de quelques centaines supplémentaires.

Deux nouveaux sponsors pour le club de gym

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le samedi 12 novembre s'est tenue l'Assemblée générale du Club de Gymnastique, dans les locaux du Centre Marcel Martin, en présence du



maire Didier Zimny. S'en suivent quelques nouvelles du club qui enregistre peu de changements dans ses structures et son programme d'activités. Mme Wendel Laetitia a été reconduite à son poste de présidente de l'association et peut compter sur les services de son comité et de son encadrement des activités sportives. Bonne nouvelle aussi, avec l'annonce de deux nouveaux sponsors, les sociétés Viessmann et Friderich, qui se tiendront aux côtés et en soutien du club, tout au long de la saison 2022-2023.

Les dernières nouvelles

REFLEXES IMAGES

Reflexes Images a exposé dans les locaux du Crédit Mutuel de Folschviller du 14 octobre au 22 novembre 2022. Plus de 100 photos ont couvert les murs de l'agence pour le plus grand plaisir des visiteurs. C'est le travail passionné des membres de l'association, leur sensibilité, leur expertise technique, leur implication, leur disponibilité, leur qualité de cœur, leur bonne humeur et également leur générosité qui font le succès des expos-photos et la notoriété de Reflexes Images. Le club photo ne se repose pas sur ses lauriers. Il travaille actuellement, en partenariat avec la mairie, à l'organisation d'un concours photo pour tous les habitants de Folschviller et qui aura lieu en mai prochain pour les 10 ans de l'association. Toutes les modalités de ce concours seront publiées dans les mois qui viennent par différents moyens de communications (Bulletin municipal, médias, panneau pocket, etc.). Reflexes Images n'en oublie pas pour autant d'organiser des sorties sur le terrain pour y faire des exercices pratiques, en joignant l'utile à l'agréable, parmi lesquelles on peut citer par exemple le brame du cerf à Parroy (54), Anno 1900 Steampunk au



Luxembourg, sortie champignons à Hémilly... Et encore une sortie nocturne à Metz puis une autre à la Rotonde de Bénestroff avant le programme de fin d'année. Si apprendre la photo vous tente, le club vous accueille de 19h30 à 22h les mardis et vendredis. La cotisation est de 60 €.

Contact :
Patricia Henrion : 06 36 11 99 16
Salvatore Soldano : 06 16 48 00 88
Adresse mail : reflexesimages57@gmail.com
Site internet : reflexesimages.piwigo.com

CONCOURS DE TIR À L'ARC

Une soixantaine de participants de la Moselle à Folschviller

En pleine phase de concours qualificatif pour le Championnat de France, le club de tir à l'arc de Folschviller tire son épingle du jeu. Durant le week-end des 12 et 13 novembre, l'association a accueilli, dans ses locaux du Gymnase Musset, 61 compétiteurs venus de tout le Département, à l'image de la délégation



de Sarrebourg avec pas moins de 14 jeunes archers.

Les résultats scrupuleusement comptabilisés, ont été envoyés à la Fédération Nationale par Benoit Bassinot, 2e vice-président, qui a supervisé l'organisation du concours local. Les meilleurs archers seront classés au niveau national. Le club de tir à l'arc de Folschviller a par ailleurs fêté ses 60 ans cette année. Créé en 1962, il a connu de belles expériences. Il a, en particulier, vu passer la championne de France et d'Europe Lisa Barbelin, originaire de Dieuze. Le club compte actuellement 28 licenciés, avec toujours pour volonté d'attirer les jeunes. C'est plus par passion que compétition, que ses adhérents se réunissent encore aujourd'hui, pour concourir pas moins de deux fois par an.

3 162 euros collectés en 2022

BRIOCHES DE L'AMITIÉ



L'adjointe aux Affaires Sociales Nicole Mathieu remercie toutes les associations de Folschviller pour leur implication et leur contribution à la réussite de l'opération.

Un grand MERCI à :

- Club de pétanque la Boule de Fürst,
- Chorale le Diapason,
- Club de Gymnastique,
- Association des Donneurs du Sang,
- Club Canin,
- Club Ça Marche,
- Club de Loisirs de la Résidence Sainte Barbe,
- Harmonie Ste Barbe,
- AUDACES'S et le Conseil Citoyen,
- Amicale du Personnel Communal,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- Club de Tennis,
- Les Amis d'Usson du Poitou,
- Club de Karaté.

Cette mobilisation générale a permis de récolter et de remettre la coquette somme de 3 162, 50 €, à madame Humbert, administratrice de l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) Moselle.

L'espoir d'une belle saison

GROUPE VOCAL « LE DIAPASON »

La saison 2022/2023 se prépare doucement. La première sortie a eu lieu le 18 décembre avec l'organisation d'un concert de Noël à la résidence Ste Barbe. L'espoir revient également avec l'arrivée de cinq nouvelles choristes. Bienvenue à Cindy, Geneviève, Mariannick, Laëtitia et Josette. Le programme, la chanson française, Joe Dassin, Sardou et bien d'autres. De nouveaux chants sont en chantier. Ils n'attendent que vous.

Vous qui aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre. Inutile d'être un pro du chant. Le groupe vocal « Le Diapason » et le groupe de jeunes « Accord Parfait » vous souhaitent une très belle année 2023, pleine de joie, de bonheur et surtout la santé.



Pour plus de renseignements téléphoner à Monsieur AMBLARD Gilles au 06 08 77 62 81. Pas de répétition pendant les vacances scolaires. Pour le groupe de jeunes « Accord Parfait » s'adresser à Madame Sandrine AMBLARD au 06 09 42 00 94.

RETROUVEZ-NOUS
AU CRÉDIT MUTUEL DE FURST



Rejoignez les
6 000 CLIENTS
qui nous font
confiance

PROFITEZ
DE NOTRE OFFRE
DE BIENVENUE
NOUVEAU CLIENT*



DEPUIS 1912, NOUS SOMMES TOUJOURS
PROCHE DE VOUS.

**POUR TOUS LES PROJETS
QUI COMPTENT POUR VOUS,**
vous pouvez compter sur nous.

**BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE,
PROTECTION DU DOMICILE,
IMMOBILIER, MOBILITÉ**

Crédit  Mutuel

Furst

30 avenue Foch – 57730 Folschviller

Tél. : 03 87 82 95 15 – Courriel : 05461@creditmutuel.fr

*Offres soumises à conditions, réservées aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel.